

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue, le lundi 20 mars 2023, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Gilles Saulnier

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Mesdames les conseillères Louise Cossette et Carole Patenaude sont absentes.

Le Directeur général, Hugo Lépine est présent.

Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du Code municipal de l'article 10 du Règlement (564-2018) sur les règles de fonctionnement des séances du conseil.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers prévus à l'ordre du jour de la convocation.

113.03.23 OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contribution additionnelle du milieu pour le financement de projets d'habitation
4. Contrat – acquisition d'une camionnette neuve 2023
5. Vote et affectation de crédits supplémentaires au poste budgétaire 02-629-08-970 aux fins d'une subvention non récurrente à Les Appartements Glen Inc. pour le projet d'aménagement extérieur
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Municipalité de Morin-Heights

114.03.23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Saulnier
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

115.03.23 CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DU MILIEU POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'HABITATION

ATTENDU QUE le conseil a donné son aval à la réalisation d'un projet de logement assisté pour aînés, conformément aux orientations de la Politique familiale et des aînés révisée de la Municipalité et ce, en 2018;

FAISANT SUITE à divers règlements et résolutions adoptées depuis 2018 en lien avec le projet;

TENANT COMPTE des engagements financiers que la Municipalité a contracté auprès de la Société d'habitation du Québec et de la Société canadienne d'hypothèque et de logement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé ce projet de logement assisté pour aînés à la Société d'habitation du Québec (la « SHQ ») pour fins de financement dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec, volet 2 et du Programme Rénovation-Québec;

ATTENDU QUE la SHQ a accepté de financer ce projet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis prévoit que le ministère des Affaires municipales du Québec puisse accorder une subvention à la Municipalité afin de permettre la réalisation des trente (30) logements prévus audit projet;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par ce même ministère afin de permettre l'octroi et le versement d'une subvention supplémentaire à la Municipalité aux fins d'une contribution financière à verser à Habitat Morin-Heights lors de la signature de l'engagement définitif au projet;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

Municipalité de Morin-Heights

D'APPROUVER le projet d'entente soumis par le ministère des Affaires municipales du Québec et recommandé par le directeur général;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant la subvention à la Municipalité de Morin-Heights pour le financement du projet Habitat Morin-Heights;

116.03.23 CONTRAT – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 2023

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière d'acquisition de véhicules pour le service des travaux publics et des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts du contrat pour l'acquisition de camionnettes, fondé sur l'historique des dernières années ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 9 février 2023 dernier auprès de deux fournisseurs potentiels, à savoir :

- Les Sommets Chevrolet Buick GMC
- Léveillé Ford

ATTENDU le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission dans les délais prescrits par le devis, soit :

Soumissionnaire	Modèle	Prix (avant taxes)
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	GMC 2500 SLE	79 778,79 \$

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il a déposé son rapport ;

ATTENDU QUE, conformément à la loi et compte tenu qu'il n'y a qu'une seule soumission conforme déposée, la Municipalité a pu s'entretenir avec le seul soumissionnaire afin de discuter de certains des éléments de la soumission déposée ;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QUE les crédits budgétaires afférents à ce projet sont disponibles à même le Fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT le Règlement (586-2019) sur le fonds de roulement ;

Sur la proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'OCTROYER un contrat d'approvisionnement à Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée, au montant de 79 778,79 \$, avant taxes, pour l'acquisition d'un véhicule GMC 2500 SLE ;

D'AUTORISER un emprunt d'un montant de 80 000\$ au fonds de roulement de la Municipalité remboursable sur une période d'au plus cinq (5) ans ;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

**117.03.23 VOTE ET AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES
AU POSTE BUDGÉTAIRE 02-629-08-970 AUX FINS D'UNE
SUBVENTION NON RÉCURRENTÉ À LES APPARTEMENTS
GLEN INC. POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR**

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin divulgue son intérêt pour le présent dossier puisqu'il est membre du conseil d'administration de Les Appartements Glen Inc. et s'abstient de voter.

ATTENDU QUE le conseil de Les Appartements Glen Inc. a formulé une demande d'aide financière spéciale non récurrente pour un projet d'aménagement extérieur;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et qu'il s'inscrit dans le cadre de la Politique familiale et des aînés révisée de la Municipalité;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT l'article 91 de la loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1) et nonobstant la loi sur l'interdiction des subventions municipales (RLRQ, ch. I-15);

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU :

DE VOTER ET D'AFFECTER des crédits supplémentaires de 9 198 \$ au poste budgétaire 02-629-08-970 aux fins du projet « projet d'aménagement extérieur de Les Appartements Glen Inc. »;

D'ACCORDER une aide financière spéciale et non récurrente de 9 198 \$ à Les Appartements Glen Inc.;

DE PRÉLEVER ces crédits à même le surplus de fonctionnement non affecté de la Municipalité;

118.03.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session extraordinaire est levée à 18h20 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Greffier-trésorier

Aucune personne n'a assisté à la séance.